

Ville de Saint-Basile, le 25 mars 2024

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la Ville de Saint-Basile, tenue le 25 mars 2024, à 19h00.

Sont présents :

M. Martial Leclerc,	Siège #1	M. Mathias Piché,	Siège #4
Mme Lise Julien,	Siège #2,	M. Denys Leclerc,	Siège #5
M. Bertrand Thibaudeau,	Siège #3,	Mme Karina Bélanger,	Siège #6

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Guillaume Vézina, maire.

Sont également présents :

Madame Annie Thériault, Directrice générale et assistante-greffière.

Madame Manon Jobin, Directrice générale adjointe, trésorière-greffière par intérim.

069-03-2024

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

CONSIDÉRANT QUE l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

070-03-2024

**HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES INGÉNIEURS
TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT
DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ERNEST-J. PAPILLON**

CONSIDÉRANT QU'un mandat de services professionnels en ingénierie a été donné à Pluritec Ltée, pour le projet qui vise le réaménagement de l'îlot loisirs et de l'agrandissement du centre communautaire Ernest-J. Papillon par la résolution # 170-05-2021;

CONSIDÉRANT QUE le projet a pris une nouvelle orientation et que la modification de certains éléments liés aux bâtiments communautaires apporte des frais supplémentaires ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'avenant no.1 reçu de Pluritec Ltée pour un montant approximatif de 31 350,50\$, taxes en sus ;

Sur la proposition de madame Karina Bélanger, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la ville de Saint-Basile accepte les honoraires supplémentaires au montant de 31 350,50\$ taxes en sus ;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile affecte à la réduction de cette dépense toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par la présente résolution ;

QUE le coût de cette dépense sera payé à même le règlement d'emprunt #01-2017 décrétant une dépense de 448 200 \$ et un emprunt de 448 200 \$ pour les travaux d'agrandissement du centre communautaire Ernest-J. Papillon.

QUE le conseil municipal de la ville de Saint-Basile autorise le coordonnateur en infrastructures municipales à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

ADOPTÉE

071-03-2024

**DEMANDE DE PAIEMENT, HONORAIRES PROFESSIONNELS
TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT
DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ERNEST-J. PAPILLON**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a reçu une facture à payer pour les services professionnels réalisés du mois de juillet 2023 à février 2024 pour la confection de plans et devis pour les travaux d'agrandissement du centre communautaire Ernest-J. Papillon ;

CONSIDÉRANT QUE le montant demandé est de 24 570,00\$ selon le bordereau de paiement reçu ;

Sur la proposition de monsieur Mathias Piché, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le paiement à Pluritec Ltée de l'ordre de 24 570,00\$, taxes en sus.

QUE le coordonnateur de projet en infrastructures municipales, soit autorisé à signer les documents pour donner plein effet aux présentes.

QUE le coût de cette dépense soit payé à même le règlement d'emprunt #01-2017 décrétant une dépense de 448 200 \$ et un emprunt de 448 200 \$ pour les travaux d'agrandissement du centre communautaire Ernest-J. Papillon.

QUE ce montant soit inscrit au poste budgétaire no « 23 08128 410 ».

ADOPTÉE

072-03-2024

**DÉCOMPTE NUMÉRO 6
AGRANDISSEMENT GARAGE MUNICIPAL (#2227)**

CONSIDÉRANT QUE madame Claudie Tessier, architecte chez Patriarche, nous recommande, pour la période du 1^{er} au 29 février 2024, le paiement du décompte numéro 6 auprès de Construction Côté & Fils Inc. pour le projet suivant :

- Agrandissement du garage municipal (#2227)

CONSIDÉRANT QUE le montant à payer selon le décompte numéro 6 est de l'ordre de 342 158,31\$, taxes en sus, correspondant aux travaux effectués du 1^{er} au 29 février 2024;

QU'un montant de 34 215,83 \$ représentant 10 % de la facture soit retenu tel que la recommandation de paiement ;

Sur la proposition de monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le paiement à Construction Côté & Fils Inc. de l'ordre de 307 942,48 \$, taxes en sus.

QUE le coordonnateur de projet en infrastructures municipales soit autorisé à signer ledit décompte numéro 6 et tout document pour donner plein effet aux présentes.

QUE le coût de ces travaux soit payé par les règlements d'emprunt no 13-2020 et 04-2023 approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) au montant de 10 338 473\$ et inscrit au poste budgétaire numéro « 23 04290 710 ».

ADOPTÉE

073-03-2024

**OCTROI DE CONTRAT, MANDAT D'INGÉNIERIE RÉFECTION ÉGOUTS
CHEMIN DE LA STATION OUEST**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a procédé à une demande de prix pour les services professionnels pour la réfection des égouts sanitaire et pluviale du chemin de la Station Ouest.

CONSIDÉRANT QUE lesdites offres de services ont été reçues et comparées :

GBI Inc.	30 000,00 \$
Pluritec Ltée	46 430,00 \$
CIMA + S.E.N.C.	47 500,00 \$

Sur la proposition de monsieur Bertrand Thibaudeau, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la soumission pour les services professionnels du projet mentionné ci-dessus du soumissionnaire GBI Experts-Conseil Inc. au coût de 30 000,00\$, taxes en sus.

QUE le coordonnateur de projet, en infrastructures municipales, est nommé comme représentant municipal.

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile affecte à la réduction de cette dépense toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par la présente résolution. (TECQ 2019-2024).

ADOPTÉE

074-03-2024

**DEMANDE DE PAIEMENT, HONORAIRES PROFESSIONNELS
EN ARCHITECTURE À LA FIRME PATRIARCHE – GARAGE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a reçu une facture à payer pour les services professionnels durant la construction pour l'agrandissement du garage municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la facture est de l'ordre de 17 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE des honoraires supplémentaires ont été autorisés par le conseil municipal résolution no 047-02-2024 ;

Sur la proposition de madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le paiement à la firme Patriarche au montant de 17 000,00 \$, taxes en sus.

QUE le coordonnateur de projet en infrastructures municipales, soit autorisé à signer les documents pour donner plein effet aux présentes.

QUE le coût de ces travaux soit payé par les règlements d'emprunt no 13-2020 et 04-2023 approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH) au montant de 10 338 473\$ et inscrit au poste budgétaire numéro « 23 04290 410 ».

ADOPTÉE

075-03-2024

DEMANDE DE PRIX-2024-01
TRAÇAGE DE BANDES DE DÉMARCATIION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile désire procéder au traçage de bandes de démarcation telle que le prévoit le budget de fonctionnement 2024 au poste 02 35500 635 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu les trois prix suivants :

Marquage et Traçage du Québec Inc.

0.350\$/M linéaire = 33 152,00 \$ + tx pour la 1^e année

0.367\$/M linéaire = 34 762,24 \$ + tx pour la 2^e année

Lignes Maska

0.370\$/M linéaire = 35 046,40 \$ + tx pour la 1^e année

0.380\$/M linéaire = 35 993,60 \$ + tx pour la 2^e année

Durand Marquage et Associés Inc.

0.350\$/M linéaire = 33 152,00 \$ + tx pour la 1^e année

0.350\$/M linéaire = 33 152,00 \$ + tx pour la 2^e année

Sur la proposition de monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte l'offre de prix pour le traçage de bandes de démarcation pour deux ans auprès de l'entreprise Durand Marquage et Associés Inc. pour un montant de 66 304,00 \$, taxes en sus pour les années 2024 et 2025.

QUE le coût de cette dépense sera payé à même le poste budgétaire 02 35500 635.

ADOPTÉE

076-03-2024

**AUTORISATION DE PAIEMENT
ENTREPRISE SCHELLEMENT DE FISSURE SEVIGNY**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile a reçu une facture à payer pour la réparation de fissures ;

CONSIDÉRANT QUE le montant demandé est de 10 637,90 \$ et le prix est conforme à la demande de prix - résolution 108-04-2023 ;

Sur la proposition de monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise le paiement à l'entreprise Scellement de fissures Sévigny au montant de 10 637.90 \$ taxes en sus.

QUE ce montant soit inscrit au poste budgétaire no « 02 32000 521 ».

ADOPTÉE

077-03-2024

**AUTORISATION SIGNATURE TRANSACTION
NOVAGO COOPÉRATIVE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile a réalisé, en décembre 2023, une étude de son réseau hydraulique par une firme de génie-conseil.

CONSIDÉRANT QUE la solution proposée dans cette étude est d'installer un réducteur de pression afin de solutionner les faibles pressions entre le centre de la ville et l'extrémité sud du Boulevard du Centenaire.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile souhaite acquérir une section du lot 4 898 375 appartenant à Novago Coopérative afin d'y installer le réducteur de pression.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile doit autoriser madame Annie Thériault, directrice générale, afin de signer tous les documents relatifs à cette entente;

Sur la proposition de madame Karina Bertrand, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE la Ville de Saint-Basile autorise madame Annie Thériault, Directrice générale, à signer tous les documents relatifs à cette entente;

ADOPTÉE

078-03-2024

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de monsieur Mathias Piché, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

QUE cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 19h09.
ADOPTÉE

Guillaume Vézina,
Maire

Manon Jobin,
DGA, trésorière-greffière par intérim